

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1130>



**- Décret et Arrêté du 15 février  
2021 portant adaptation des  
durées des périodes de  
formation en milieu  
NOUVEAU  
professionnel, au titre de la  
Session 2021**

Date de mise en ligne : mardi 16 février 2021

- Examens | Concours - Examens -

---

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

---

**J.O.R.F. N° 0040 du 16 Février 2021**

\* Décret n° 2021-161 du 15 février 2021 portant adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043134099>

\* Arrêté du 15 février 2021 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle et l'évaluation du contrôle en cours de formation, au titre de la session 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043134172>